



LA LETTRE FRANCE RELANCE DANS L'EU

#14 - 20 mai 2021

Chaque semaine, la Lettre France Relance vous donne un éclairage sur des appels à projets en cours ou à venir.

Le Plan de Relance permet aux collectivités de prendre soin de leurs commerces



« Je souhaite faire [un diagnostic post-COVID de mes commerces en centre-ville](#) »

La Banque des Territoires vous propose d'établir un diagnostic de la situation de vos commerces de centre-ville et vous aide à formuler des préconisations sur les mesures à prendre à court et moyen terme pour les préserver.

Selon le besoin défini localement, l'intervention pourra consister notamment à réaliser un diagnostic des conséquences de la crise sanitaire, à définir des mesures

d'urgence pour la relance commerciale ou encore à accompagner le développement de solutions numériques pour dynamiser les commerces de centre-ville.

Pour qui : Aide dédiée aux communes lauréates des programmes Petites villes de demain et Action cœur de ville

Calendrier : Pour manifester votre intérêt sur cette mesure rendez-vous [ici](#) jusqu'au 30 juin 2021.

« *Je souhaite [accompagner mes commerces vers la digitalisation](#)* »

La Banque des Territoires souhaite contribuer à la digitalisation des commerces. L'objectif est de vous accompagner dans la définition de vos besoins en matière de numérique, dans la formulation de recommandations opérationnelles et dans la mise en place de solutions numériques. L'offre d'ingénierie comprend :

- Des interventions de consultants financées à 100% par la Banque des Territoires (pour les programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain)
- Des missions d'ingénierie co-financées à 50% du montant TTC de l'étude

Pour : bénéficiaires des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de demain et les communes ou intercommunalité de 3 500 à 150 000 habitants.

Calendrier : Mesure valable jusqu'au 30 juin 2021 pour les bénéficiaires des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de demain et jusqu'au 31 octobre 2021 pour les autres villes. Si vous êtes une ville Action Cœur de Ville contactez cette [adresse](#) pour les autres communes rendez-vous [ici](#).

Le Plan de Relance soutient [les éleveurs dans l'Eure](#)



Dans le cadre du Plan de Relance, le Gouvernement a décidé d'agir en faveur du bien-être animal. Les éleveurs qui le souhaitent pourront candidater à l'appel à projets « [Biosécurité et bien-être animal](#) ». Son objectif est d'abord d'aider les éleveurs à investir pour renforcer la prévention des maladies animales. Les projets visant à assurer de meilleures conditions d'élevage au regard du bien-être animal sont également ciblés par l'appel à projets. Cette aide financière fournie par le Gouvernement s'adresse à toutes les filières animales (bovines, porcine, volaille...) à l'exception de la filière équine.

Les projets financés au titre de cet appel à projets devront présenter une ambition globale d'amélioration du bien-être animal et de la biosécurité. Concrètement, les dépenses éligibles se divisent en trois volets :

- **VOLET 1** : les projets de **construction de bâtiments neufs** assurant par exemple un accès en plein air permettant aux animaux de faire de l'exercice.
- **VOLET 2** : **les investissements matériels ou immatériels listés [ici](#)** et œuvrant pour la bio-sécurité et le bien-être animal (par exemple un dispositif d'isolation thermique, des investissements destinés aux bardages ou aux équipements permettant une amélioration du confort des animaux -tapis, matelas, brosses, chauffage-)
- **VOLET 3** : **les projets globaux de modernisation** qui devront présenter une ambition réelle d'amélioration de la biosécurité et du bien-être animal et dont les dépenses devront porter au moins à 50 % sur des investissements listés [ici](#).

Pour qui : Ce dispositif est ouvert aux agriculteurs et aux groupements d'agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé dans l'Eure.

Conditions d'éligibilité :

- Seuls les élevages respectant déjà les normes européennes de bien-être animal peuvent bénéficier d'une aide.
- Seuls les projets qui améliorent la performance globale de l'exploitation agricole sont éligibles. C'est pourquoi, les éleveurs devront fournir des éléments permettant d'apprécier les effets de leur projet sur l'économie, l'environnement et l'aspect social de leur exploitation (les critères sont à retrouver [ici](#)).
- Tout commencement d'exécution du projet (par exemple un bon de commande, un devis signé, un premier versement...) avant la date de réception du dossier entraîne automatiquement le rejet de la dépense concernée. Les études préalables nécessaires à la définition du projet ne sont pas concernées par ce critère et pourront avoir débuté avant la réception de la candidature.

Pour en savoir plus et prendre connaissance du cahier des charges : rendez-vous [ici](#).

Calendrier : Une première relève des dossiers se fera au **31 août 2021**. L'appel à projets clôturera définitivement le 31 décembre 2021. Les dossiers sont à déposer auprès de la DDTM de l'Eure par voie postale (1 avenue Maréchal Foch 27022 EVREUX cedex). La DDTM reste à votre disposition à cette adresse et au 02.32.29.60.90/ 02.32.29.61.24.

L'actualité des appels à projets



Pour les collectivités territoriales...

- [Appel à projets « Création et modernisation de déchèteries professionnelles »](#)
 - L'État apporte son soutien aux collectivités qui souhaitent financer la création ou la modernisation de déchèteries professionnelles. Les dépenses liées aux études préalables nécessaires à la modernisation ou à la création de déchèteries sont également éligibles.

- Pour : communes, EPCI, entreprises privées
- Calendrier : candidatez [ici](#), avant le 30 juin 2021.
- **Appel à projets « Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements locatifs sociaux »**
 - Une mesure destinée à soutenir financièrement les organismes s'engageant dans la mise en œuvre de réhabilitations lourdes et de rénovations énergétiques des logements sociaux.
 - Pour : les organismes mentionnés à l'article D. 323-1 du code de la construction et de l'habitation dont par exemple, les organismes d'habitation à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte.
 - Calendrier : dépôt des dossiers en ligne [ici](#) jusqu'au 1 juin 2021. Pour tout renseignement contactez [la DDTM](#) et consultez [la page](#) dédiée.

Pour les entreprises...

- **Depuis le 10 mai toutes les TPE de moins de 11 salariés sont éligibles au chèque France Num !**
 - Le chèque France Num de 500 euros est proposé à l'ensemble des TPE de moins de 11 salariés et des indépendants, exerçant une activité économique, sans distinction. Pour bénéficier de cette aide, les entreprises éligibles doivent justifier d'avoir engagé des dépenses de numérisation à hauteur de 450€ minimum entre le 30 octobre 2020 et le 30 juin 2021.
 - Pour : **toutes** les entreprises de moins de 11 salariés
 - Calendrier : Le dispositif est disponible jusqu'au 30 juin 2021. Pour en bénéficier rendez-vous [ici](#).
- **Appel à projets « Recruter de jeunes talents pour des missions en lien avec les thématiques environnementales - Volontariat Territorial en Entreprise (VTE) vert »**
 - Ce programme a pour objectif de permettre aux dirigeants de PME et ETI de développer leur entreprise grâce à l'œil neuf d'un jeune talent qui effectuera une mission en lien avec la transition énergétique et écologique de l'entreprise.
 - Pour : PME, ETI.
 - Calendrier : Pour toute question sur cet appel à projets consultez [ce site](#) et communiquez vos questions à cette [adresse](#). Déposez votre candidature [ici](#).
- **Retrouvez, [sur le site de la préfecture](#), le calendrier complet des appels à projets en cours ou à venir.**

Pour aller plus loin

- Collectivités : pour tout connaître du plan de relance, n'hésitez pas à consulter le [Guide des maires](#)
- Entreprises : pour découvrir tous les dispositifs qui vous sont destinés, vous pouvez consulter le [guide à destination des entreprises](#).
- [Pour tout connaître du premier bilan semestriel de France Relance dans l'Eure, un dossier de presse est consultable à cette adresse](#)
- **Pour toute question relative à France Relance, une adresse mail dédiée est ouverte au sein de la préfecture de l'Eure : pref-francerelance@eure.gouv.fr**

La Lettre France Relance dans l'Eure

Pour vous abonner / désabonner : pref-communication@eure.gouv.fr

Retrouvez également toutes les actualités des services de l'État dans l'Eure sur :

www.eure.gouv.fr

Facebook : [@prefet27](#)

Twitter : [@Prefet27](#)

Instagram : [prefet27](#)

LinkedIn : [Préfecture de l'Eure](#)

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.